



LIGUE de TENNIS de TABLE des Pays de la Loire
MAISON des SPORTS
44, Rue Romain Rolland
BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 51 80 63 80
e-mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr



Compte rendu de la Commission Régionale d'Arbitrage 08 juin 2018

Présents:

BONNEAU Christian (LIGUE), MOUILLE Denis (LIGUE), OIRY René (LIGUE), LEMAN Jean-Yves (CD 44), DENECHERE Jean-Luc (CD 49), PETITJEAN Michel (CDA 53), GUY Janik (CD 72), DREYER Dominique (CD 85), BARRAUD Jacques (FEDE).

Absents excusés:

DAVID Christian (Ligue), GAUDEMER Patrick (Ligue), STEPHAN Michel (Fichier).

✚ 1 - POINT STATISTIQUE DE LA 2^{ème} PHASE 2017/2018 :

Suite à l'expérimentation en cours : présence d'un Juge Arbitre dans toutes les salles où se déroule une rencontre de Championnat par équipe de niveau Régional, voici les statistiques globales des rencontres qui ont bénéficié de la présence d'un Juge Arbitre officiel :

(rappel : la Ligue a désigné des J.A. pour les niveaux PN et R1, il a été demandé aux clubs de désigner 1 J.A. pour les niveaux R2 et R3)

- PN : 54 rencontres sur 56 ont été Juge Arbitrés. Pour 20 % des rencontres masculines et 14% des rencontres féminines ce J.A. était assisté d'un A.R.
- R1 : 108 rencontres sur 112 ont été Juge Arbitrés.
- R2 : 50 % des rencontres ont été Juge Arbitrés
- R3 : 40 % des rencontres ont été Juge Arbitrés

Même si nous tenons compte de l'implication des J.A. nommés par la Ligue (PN et R1) qui acceptent de prendre en charge les rencontres qui se déroulent dans la même salle, le constat de l'implication des clubs est globalement positif.

Les CDA ne sont pas hostiles à une réforme, ils souhaitent un travail collectif.

Par ailleurs il est à souligner l'excellent travail qui est effectué par chaque CDA quant à leur implication à nommer des officiels pour l'ensemble des épreuves.

2 - L'EVOLUTION DE LA REFORME SUR LE JUGE ARBITRAGE ET L'ARBITRAGE DES RENCONTRES DE REGIONAL :

- Un point est fait avec chaque Responsable de CDA afin de connaître les difficultés rencontrées, et leur avis sur les possibilités d'application ou d'évolution de la réforme du Juge et de l'Arbitrage des rencontres Régionales :

PN : 4 Comités proposent que la Ligue continue de nommer 1 J.A., mais que le Club fournisse 2 arbitres officiels (A.R. ou A.C.). 3 Comités rencontrent une hostilité farouche à ce que le J.A. arbitre.

Concernant les autres niveaux de Régional les Comités sont d'accord à ce que les clubs évoluant en R1 fournissent obligatoirement un J.A. (du club ou autre à leur convenance)

Enfin l'ensemble des Comités sont d'accord à ce qu'un J.A. ne puisse pas gérer plus de 3 rencontres dans une même salle.

- Un débat est lancé sur le rôle des différents officiels :

Quel est le rôle du J.A. en Championnat par équipes ?

- Vérifier les installations et conditions de Jeu.
- Vérifier si les horaires et disponibilités des tables sont respectés.
- Procéder à la mise en place des feuilles de rencontre, aux choix des équipes, à la validité des licences.
- Lancer la rencontre et l'ordre des parties.
- Durant la rencontre veiller à son bon déroulement (prendre des décisions en cas d'infractions ou de comportements anti-sportifs, mais dans tous les cas il ne peut pas intervenir sur le déroulement de la partie elle-même).
- A la fin de la rencontre valider et faire valider les résultats consignés sur la feuille de rencontre.

Compte tenu des moyens informatiques dont nous disposons, il apparaît que le rôle du J.A. est de plus en plus restreint, et qu'aux yeux des joueurs et ou du public il n'a pas un rôle essentiel au bon déroulement des rencontres (par ailleurs il faut relater l'infime nombre d'incidents durant une saison, il nous faut comptabiliser le nombre de rapports établis par les J.A.).

Le projet de demander aux J.A. de participer à l'arbitrage semble contesté par les J.A. qui se réfèrent au manuel du JA1 (cependant en PRO le J.A devient arbitre durant la rencontre, il est vrai sur 1 seule table).

La question reste à trancher, et la CRA devra durant cette saison enquêter auprès des différents interlocuteurs : les Joueurs, les Responsables de Club, le corps arbitral et aussi auprès des instances Fédérales de la formation.

Dans un premier temps la réforme en cours continue de s'appliquer (sans amendes pour la saison en cours), et le Président de la Ligue dans un souci d'apaisement a envoyé un communiqué aux clubs leur demandant :

- de promouvoir la connaissance et le respect des règles du jeu, le fair-play dans toutes les compétitions régionales
- développer la formation des arbitres de club (1er niveau d'accès au corps arbitral) et responsabiliser les clubs autour de cet enjeu d'éducation
- promouvoir le rôle des JA dans les compétitions régionales

Enfin l'autre question qui se pose est le nombre de clubs récidivistes qui évoluent au niveau Régional et qui n'ont pas de Juge Arbitre au sein de leur association (passibles d'amendes tous les ans).

L'ARTICLE 2.1 du règlement du Championnat par équipe n'est pas appliqué.

La CRA va demander au Conseil de Ligue son intervention afin de faire valider cette règle (laquelle règle n'a jamais été appliquée) à compter de la saison 2019/2020, les associations auront comme cela 1 année pour se mettre à jour.

3 - INTERVENTION DE Dominique DREYER :

Dominique DREYER candidat aux élections de la Ligue lors de la prochaine A.G. (actuellement coopté et postulant à la responsabilité de la CRA), souhaite présenter à la CRA ses projets de faire évoluer le fonctionnement de la commission :

- Ouverture d'un onglet arbitrage sur le site de la LIGUE.
- Souhait à ce que ce soit la LIGUE qui désigne la table sur les épreuves Régionales autres que le Championnat par équipes
- Mise en place d'un système afin de compenser les manques sur les zones mixtes (limites géographiques) de plusieurs départements.
- Mettre en place une nouvelle feuille Convocation / note de frais (1 seul document). Jacques BARRAUD demandera à la FFTT s'il est possible de mettre en place le même système automatisé existant à la Fédé.
- Centralisation des tenues d'arbitres qui restent dans les Comités, afin que la gestion des tenues soient gérée uniquement par la CRA : bon de commande, bon de livraison, facturation...
- Mise en place d'1 trophée de l'arbitrage annuel pour récompenser les officiels les plus actifs.
- Changement des dates et horaires des réunions CRA.

Fin de la réunion 21h45.

La prochaine réunion est fixée au Vendredi 7/09/2018.

Le rédacteur de la séance R. OIRY